

# Les Chaumilles

Autor(en): **Aubert, S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **96 (1945)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785385>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

avons réunis en petits cahiers qui constituent des annales, pour le moment non imprimées. On se propose, ce faisant, de composer à intervalles variables des exposés qui pourront être publiés plus tard. Enfin, il faudra examiner de plus près la question de faire paraître une série ininterrompue de communications, comme le font plusieurs instituts.

### VII. Publications

Les travaux suivants ont paru durant l'exercice écoulé :

1. « Die technischen Installationen des Eidg. Institutes für Schnee- und Lawinenforschung auf Weißfluhjoch/Davos », von *E. Bucher*, *A. Arrigoni* und *M. de Quervain*. (« Schweiz. Bauzeitung » vom 13. Mai 1944.)
2. « Offenhaltung von Alpenstraßen im Winter », von *E. Bucher*. (« Auto-Revue » vom 8. März 1944, Nr. 10.)
3. « Lawinendienst in Kriegs- und Friedenszeit », von *E. Bucher*. (« Die Alpen », April 1944.)
4. « Die Anfänge der Schweiz. Schnee- und Lawinenforschung », von *E. Bucher*. (« Leben und Umwelt », Heft 1, September 1944.)
5. « Das Eidg. Institut für Schnee- und Lawinenforschung », von *E. Bucher*. (« Echo », März 1944.)
6. « Schnee und Schneeforschungen », von *M. de Quervain*. (« Der Naturfreund », Heft 1/3, vom 1. Januar 1944.)

### VIII. Questions financières

L'Institut relevant administrativement de l'Inspection fédérale des forêts, la comptabilité qui le concerne est du ressort de cet office.

Trad. *J.-L. By.*

---

## Les Chaumilles

La commune du Chenit (Jura vaudois) possède de vastes domaines forestiers, dont une partie du Risoud. L'un des mas les plus importants est celui des *Chaumilles*, Grandes et Petites, dont la superficie totale est de 256 ha., partie en forêt, partie en pâturage (altitude minimum 1300 m., maximum 1433 m.).

La signification du terme ? *Chaumilles* dérive de *Chaux*; or *Chaux*, nom de lieu, très répandu en Suisse romande, vient du latin *calamus* et au moyen âge servait à désigner : un champ de céréales, une prairie nue, un pâturage élevé, au-dessus de la région des arbres (H. Jaccard : *Essai de Toponymie*). Dans le cas particulier, c'est probablement à la dénudation du terrain, après coupe rase, que les *Chaumilles* doivent leur nom.

La valeur des surfaces vouées au pâturage est très variable. Si quelques-unes sont très bonnes, d'autres par contre sont de nature aride, séchardes, habitées par des plantes dont beaucoup sont peu recherchées par le bétail. Par-ci par-là, on observe des dépressions « cuvetiformes », où ne pousse guère que le nard, ou poil de chien (*Nardus stricta*). Et son existence, sa dominance, s'expliquent par l'absence ou la grande rareté de la chaux dans la terre. En effet, dans

ces cuvettes la neige, accumulée durant l'hiver, fond tard dans la saison et l'eau de fusion chargée de gaz carbonique qui pénètre dans le sol depuis des temps infiniment lointains en a peu à peu dissout, lessivé le calcaire, d'où l'installation progressive, et souvent presque totale, d'une plante calcifuge, telle que le nard.

La plante la plus caractéristique des gazons arides des Chaumilles est sans contredit le *Daphne cneorum*, dont les fleurs d'un beau carmin, au parfum capiteux, sont très recherchées des promeneurs. C'est surtout plus au sud-ouest, dans le vallon des Amburnex, qu'elle atteint son extension maximum. Une opinion que j'ai entendu soutenir veut que cette plante, très abondante par places, mais non touchée par le bétail, occupe le terrain au détriment des bonnes espèces fourragères. Erreur ! car elle manque, ou est très rare, sur les parcelles où le bétail trouve sa nourriture et se cantonne dans les lieux séchards où il ne fait que passer.

Une autre plante des endroits arides et rocailleux des Amburnex, le genêt poilu (*Genista pilosa*) n'existe pas aux Chaumilles, mais bien et en abondance sur l'alpage voisin, les Prés de Bière. Selon toute probabilité, avec le temps, elle gagnera les Chaumilles ; car les plantes possèdent la faculté d'extension territoriale, variable suivant les espèces ; pour certaines d'entre elles, on peut reconnaître leurs voies de migration. Des « laisines », il y en a aux Chaumilles comme partout ailleurs dans le Haut-Jura. Sous ce terme, nous entendons ces crevasses, plus ou moins longues et larges, de profondeur variable, qui sillonnent les surfaces rocheuses. Les « lieux laisinés », les naturalistes les nomment *lapiaz*. Jadis, avant l'intervention de l'homme qui, en bien des endroits, a détruit la forêt pour obtenir du pâturage ou du charbon pour ses industries ferrière et verrière primitives, tous les *lapiaz* étaient boisés et c'est la dénudation survenue à cause du déboisement qui a mis au jour les dalles lisses limitées par les « laisines », sur lesquelles la végétation a bien de la peine à reprendre pied, ainsi que l'on peut s'en convaincre en observant les *lapiaz* des sèches de Gimel et des Amburnex (région du Marchairuz). Il est cependant des endroits où la forêt a pu se réinstaller sur le *lapiaz*.

Le boisement des Chaumilles est très inégal. En certains lieux, nous avons affaire à de petits bouquets d'épicéas disséminés dans l'étendue du pâturage. Mais ce qui fait la gloire et la valeur des Grandes Chaumilles, c'est sa vaste forêt connue sous le nom de « Grand Bois », d'une superficie d'environ 40 ha. C'est une futaie caractérisée par la présence de très nombreux individus élancés, peu branchus. Ceux dont la ramification est retombante, appliquée contre le tronc et qui se rattachent plus ou moins aux épicéas « ciergiformes » de la Rolaz, ne sont pas rares. Il en est qui sont d'une noble prestance, devant lesquels on s'arrête d'instinct pour leur prouver l'admiration à laquelle ils ont droit. Leur bois a-t-il les mêmes qualités de finesse, de régularité de veine que celui des épicéas du Risoud dont la réputation est connue au

loin comme au près et qui est utilisé avec un succès incontestable dans la fine menuiserie, la boissellerie, la fabrication des violons ? Je présume que, pour maints d'entre eux, on peut donner une réponse affirmative à cette question.

Le relief du Grand Bois est très accidenté; partout ce ne sont que combettes, creux et cuvettes, proéminences rocheuses, terrain au travers duquel la marche n'est rien moins qu'aisée. Par-ci par-là, de denses associations de myrtilles revêtent le sol. Mais le sylviculteur se rit de ces obstacles; car son intérêt se porte sur l'arbre, le reste est secondaire et, dans la traversée du Grand Bois, son attention sera sans cesse tenue en éveil par la beauté et la richesse du peuplement.

Plus à l'est, un autre mas forestier est également digne d'intérêt. C'est le « Bois Carré », d'une superficie d'environ 15 ha. D'une manière générale, le peuplement n'a pas la prestance de celui du Grand Bois. Les arbres massifs, branchus y sont nombreux.

Malgré l'altitude relativement peu élevée de la région considérée, le fayard y est rare. Ce n'est guère que dans le Grand Bois et sur les Petites Chaumilles qu'on l'observe. Partout ailleurs, il fait défaut ou presque, et les raisons de cette carence sont connues : destruction ancienne de la forêt primitive en faveur des exigences de l'industrie régionale et quasi impossibilité pour le fayard de se réinstaller.

Par contre, dans le Grand Bois et le Bois Carré, l'érable de montagne et les sorbiers sont assez communs; ce qui est heureux, car leur feuille morte en se décomposant contribue à l'amélioration de l'humus du sol, en le rendant moins acide. Dans la zone lapiazée, les arbrisseaux : chèvrefeuille des Alpes, sorbier nain abondent.

Ainsi que bien d'autres endroits du Jura, les Chaumilles sont caractérisées par l'existence de cuvettes dénudées appelées « creux de froid », « creux à gel » parce que l'air refroidi des nuits claires, s'y accumulant, s'oppose à la réinstallation de l'épicéa ou en entrave gravement la végétation. Or voici bien quelques années que, dans l'un de ces creux, la Station d'essais forestiers de l'Ecole polytechnique a planté des pins rampants qui ont pris rapidement un développement considérable. En 1934, l'espace entre les divers individus était encore tel que le gazon se constellait de nombreuses fleurs, dont le *Daphne cneorum*. Actuellement, il est devenu quasi nul, les divers buissons s'étant développés d'une façon si luxuriante et formant un fouillis si impénétrable que toute végétation florale a disparu. C'est dire que le succès de la plantation de pins est complet, ce qui prouve une fois de plus que ces creux à gel peuvent être reboisés au moyen du pin de montagne.

Dans leur ensemble, les Chaumilles constituent une belle source de revenu pour la commune propriétaire, soit Le Chenit, qui en outre possède, les jouxtant, le mas des Esserts (146 ha.) et le Grand Croset-dessous (150 ha. environ), acquis voici quelques années à des conditions très favorables. On aime voir les communes placer leurs fonds disponibles sur des biens immobiliers, plutôt que de les laisser en banque.

Sam. Aubert.